

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE D'AUBIAT
PROJET : REHABILITATION D'UNE GRANGE EN MAIRIE A
AUBIAT

C. C. T. P.

(CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES)

PHASE (DCE)
DOSSIER DCE DU 01/08/2017

LOT 03 CHARPENTE - COUVERTURE

ARCHITECTES

BOURBONNAIS JACOB 9 PLACE MARECHAL FAYOLLE - 63000 CLERMONT FD.
TEL. 04.73.19.03.58 - FAX 04.73.19.02.97

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

CHARPENTE - COUVERTURE

A. DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES (DTU)

Exécution des travaux suivant DTU en vigueur à ce jour, y compris :

- * Cahier des Clauses Techniques (CCT).
- * Cahier des Clauses Spéciales (CCS).

Ces deux types de documents sont d'application contractuelle

D'autres documents tels que Mémentos et Guides de choix sont utiles à la conception des ouvrages, mais ne sont pas destinés à être imposés à l'entrepreneur

Liste complète des DTU suivant le Référentiel Technique et Réglementaire de la construction **REEF 4** édité par le **CSTB**. Edition en vigueur à ce jour

B. NORMES

Les normes européennes Eurocodes (*transposés en normes nationales NF EN*) de conception et de calcul des bâtiments et des ouvrages de génie civil, élaborés par le Comité européen de normalisation (CEN), sont obligatoires et applicables.

Normes Françaises Homologuée (NF) : conformément au décret n° 84/74 modifié du 26 janvier 1984, l'application des **Normes Françaises Homologuée (NF)** est obligatoire.

Les normes expérimentales (XP) sont également applicables.

Les fascicules de documentation (FD) sont des documents de référence à caractère essentiellement informatif.

Les normes et réglementation handicapés sont également applicables.

C. SECURITE CHANTIER

L'entreprise demandera **obligatoirement une visite** du coordonnateur SPS pour vérification de la mise en place de tous les moyens de sécurité nécessaires et exigibles **avant le premier démarrage** d'activité sur site

Le coordonnateur SPS devra intervenir systématiquement, et pour le moins, avant que l'entreprise ne commence ces travaux, pour vérifier que l'ensemble des moyens de protection exigibles et nécessaires, sont bien en place **avant toute** intervention sur le chantier

Tous les échafaudages et protections nécessaires seront dus pendant toute la durée des travaux.

D. DIVERS

Tous les Codes, Lois, Règlements, Règles Professionnelles etc. concernant la construction de bâtiments sont applicables

L'entrepreneur du présent lot prendra obligatoirement connaissance de la notice Plan Général Coordination Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS) établie par un bureau spécialisé SPS désigné par le Maître d'Ouvrage et jointe au présent dossier.

L'offre de l'entreprise tiendra obligatoirement compte des exigences de la dite Notice.

Le présent CCTP est complémentaire aux plans Architecte. Avant chiffrage du quantitatif et afin d'éviter toutes contestations ultérieures, l'entrepreneur du présent lot devra obligatoirement prendre connaissance de l'ensemble des pièces constituant le dossier, à savoir plans architecte, plans techniques, plans de détails, pièces écrites etc. et faire part de ses observations en temps voulu au maître d'œuvre.

Important : L'incidence de l'ensemble des présentes Prescriptions Techniques doit être inclus aux prix unitaires.

Les entreprises doivent vérifier la conformité des implantations avec les plans architecte. Toute erreur ou divergence avec les plans doit être signalée préalablement à l'exécution des ouvrages.

Les modifications et réajustements éventuels seront exécutés suivant indications de l'architecte et après validation par le maître d'ouvrage.

E TRAITEMENT DES BOIS

Pour l'ensemble des bois situés à l'intérieur du bâtiment

Après rabotage 4 faces, tous les bois constituant la structure subiront un traitement insecticide et fongicide de classe 2 suivant norme NF EN 335-1 (janvier 2007)

- Soit par trempage dans un produit à solvant organique ou un produit hydrodispersable (les sels hydrosolubles étant exclus).
- Soit par autoclave avec un produit en solvant organique ou des sels hydrosolubles.
- Les coupes et entailles faites après traitement seront reprises au pinceau.

Pour l'ensemble des bois situés à l'extérieur du bâtiment

Après rabotage et ponçage 4 faces, tous les bois constituant la structure subiront un traitement insecticide et fongicide de classe III ou IV suivant norme NF EN 335-1 (janvier 2007) au Cryptogil "C" en autoclave par injection à refus (taux de concentration du produit 3.3).

Tous les bois seront posés après avoir été traités avec un liquide insecticide, fongicide et anti-termite agréé pris dans la liste des produits sous label C.T.B.F.

F. SECTION DES BOIS

Les sections données par le BET et mentionnées au DPGF sont données à titre indicatif. L'entrepreneur du présent lot doit vérifier ces sections afin de les entériner ou de les modifier.

Si pour diverses raisons il juge ces sections insuffisantes, il devra dans sa proposition, les augmenter et en tenir obligatoirement compte dans son offre de prix.

G. BOIS MASSIF

Les bois ne respectant pas les descriptions ci-dessous seront refusés. **L'hygrométrie sera mesurée et consignée** sur un compte-rendu de chantier.

- * Bois résineux : Epicéa, Douglas, Pin Sylvestre classe selon la norme NFB 52.001 catégorie 2.
- * Taux d'humidité maximum à la mise en œuvre 15 % maximum.
- * Densité minimum : 50 kgs/m³ pour le résineux.

Singularité de structure

Noeuds :

* Sains ou noirs de 45 mm de diamètre maximum, jusqu'à une largeur de pièce de 150 mm, n'excédant pas 1/3 de la largeur des faces pour les pièces de largeur supérieure à 150 mm.

* Sur les rives, noeuds n'excédant pas la moitié de la largeur de la rive.

Fentes en bout ou de cœur pouvant avoir une longueur égale au maximum à deux fois la largeur de la pièce, mais n'excédant pas 8 % de la longueur de la pièce.

Grosses **poches de résine**, de 60 à 8 mm de longueur maximale tolérées.

Entre-écorce et bois ronceux admis à condition de ne pas altérer la résistance mécanique de la pièce.

Singularité de débit

Flashes admises sur une longueur égale au maximum au 1/3 de la longueur de la pièce et sur une largeur ne dépassant pas la moitié de l'épaisseur (limitation à 10-15 % des pièces du lot) pour les pièces de longueur supérieure à 4 m.

Gerces de séchage admises à condition de ne pas avoir une longueur supérieure à trois fois la largeur de la pièce.

Altérations du bois

- Quelques piqûres et échauffures ne traversant pas la pièce.
- Quelques traces de gui.
- Bleuissement toléré.

Finition

Raboté 4 faces, exempt de piqûres et d'échauffures pour les bois devant rester apparents.

La pose

Elle sera conforme aux DTU 31-1 et aux REGLES citées au paragraphe A : "Normes et règlements" .

Compris : mise à niveau, calage, étriers métalliques, crampons bulldogs, chevilles à expansion ou chimiques, fourrures, lamage, boulons avec rondelles, entailles, embrèvements, méplats, pointes et toutes sujétions.

Les sections et indications des bois de charpente traditionnel données au CCTP et au DQE ne sont que minima. Si les Entrepreneurs estiment qu'elles sont insuffisantes, ils devront les augmenter et en tenir compte dans leurs propositions.

H. ASPECT DE SURFACE

Tous les bois apparents situés à l'intérieur du bâtiment seront soigneusement rabotés 4 faces.

Durant la période de montage de la charpente et jusqu'à réception de l'ouvrage, l'entrepreneur prendra toutes les précautions pour éviter toutes les traces de marquages, échauffures, coulées, salissures. L'entrepreneur devra dans tous les cas assurer le nettoyage de ces bois et les reprises nécessaires.

I. OUVRAGES EN METAL

La provenance des matériaux destinés aux ouvrages devra être soumise à l'agrément du Maître d'œuvre. En début de chantier, une liste devra lui être remise. Elle précisera le fournisseur ou l'usine d'origine.

Les aciers pour ferrures, tôle, boulons, accessoires, etc... constituant les ouvrages métalliques seront en acier de qualité E.24 (A.37) conforme à la norme française A 35.501.

Matériaux de fixation ou d'assemblages seront en acier inoxydable Z 12 CN 1707 répondant à la norme NF A 35-577 ou en acier protégé par une galvanisation conforme à la norme **NF A91-124 Décembre 2002 Revêtements métalliques - Galvanisation par immersion dans le zinc fondu (galvanisation à chaud) - Méthodes d'essai d'adhérence.**

J. PROTECTION DES OUVRAGES

L'entrepreneur du présent lot est tenu jusqu'à réception de prendre toutes les mesures nécessaires à la conservation de ses ouvrages. Toutes dégradations quelles qu'elles soient provenant d'un défaut ou d'une insuffisance de protection devront être réparées aux frais de l'entrepreneur responsable.

En particulier, sont à la charge de l'entrepreneur titulaire du présent lot, toutes sujétions découlant des précautions et protections à assurer pour :

- préserver efficacement les ouvrages en cours de chantier et jusqu'à réception du bâtiment.

- pallier efficacement les risques de contact avec d'autres matériaux, notamment avec les maçonneries, enduits ciment ou plâtre en particulier.

K. COMPORTEMENT AU FEU ET PROTECTION

Réaction au feu : une protection ignifuge est due par l'entrepreneur du présent lot, afin de satisfaire les exigences de la réglementation qui prescrit un classement de réaction au feu amélioré (M1 ou M2).

L. TRAVAUX

Tous les assemblages nécessaires sont dus par le présent lot.

Dans l'appellation "fourniture et pose" doivent être compris toutes les fournitures nécessaires au parfait et complet achèvement de l'ouvrage, toutes les sujétions de main d'oeuvre, à savoir : réservations, calages, assemblage, ainsi que tous les percements et scellements sur ouvrages de maçonnerie.

L'Entreprise devra assurer la sécurité et sa protection pendant la durée des travaux par la mise en place d'un dispositif anti-chûtes approprié tel que : échafaudages, filets, garde-corps, etc.

Les ouvrages devant rester apparents seront soigneusement rabotés et poncés fin par l'Entrepreneur du présent lot.

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE D'AUBIAT
PROJET : REHABILITATION D'UNE GRANGE EN MAIRIE A AUBIAT

PHASE (DCE)
DOSSIER DCE DU 01/08/2017

LOT 03 CHARPENTE - COUVERTURE

M. NOTA IMPORTANT

L'entreprise devra obligatoirement se procurer un plan de combles du lot Plomberie Sanitaire Vmc afin d'avoir les encombrements des réseaux et des groupes, ainsi que le tracé de VMC pour la réalisation de la charpente.

1 CHARPENTE - COUVERTURE

1.1 Ressuivie et remplacement de grosses pièces de charpente.

Ressuivie et remplacement grosses pièces de charpente, compris :

- * Etalement nécessaire
- * Coupe propre des pièces de bois et dépose des parties pourries ou en mauvais état.
- * Fourniture et pose de pièces de bois de section équivalente en sapin traité, compris tous calages et tous assemblages sur la partie conservée.
- * Toutes manutentions pour enlèvement des déblais aux décharges publiques.
- * A voir sur place.

Localisation :

En prévision.

1.2 Ressuivie et remplacement de solives

Ressuivie et remplacement de solives, compris :

- * Etalement nécessaire
- * Coupe propre des pièces de bois et dépose des parties pourries ou en mauvais état.
- * Fourniture et pose de pièces de bois de section équivalente en sapin traité, compris tous calages et tous assemblages sur la partie conservée.
- * Toutes manutentions pour enlèvement des déblais aux décharges publiques.
- * A voir sur place.

Localisation :

En prévision.

1.3 Modification de descente EP

Reprise et modification de tuyaux de descente eaux pluviales de façon à permettre la réalisation du mur de façade de la kitchenette. Ouvrage comprenant :

- * Dépose de dauphin en pied de descente.
 - * Toutes manutentions et enlèvement aux décharges publiques.
 - * Dépose soignée du tuyau de descente en zinc sur toute sa longueur en vue de sa récupération et repose après coup.
 - * Stockage des éléments en vue de leur réutilisation.
 - * Dépose de colliers et rebouchage des trous.
 - * Modification des coudes au niveau de la toiture
 - * Modification ou recoupe et remplacement nécessaire des parties de tuyau en mauvais état.
 - * Repose du tuyau de descente après modification, compris colliers nécessaires.
 - * Tous accessoires et toutes sujétions pour une finition parfaite.
-

- * A voir obligatoirement sur place avant chiffrage.

Localisation :

Le tuyau de descente EP devant Kitchenette.

1.4 Remplacement de dauphin plus un tuyau Pvc pour raccord sur regard.

Remplacement des dauphins existant en pied de descente EP comprenant :

Dépose :

- * Dépose de dauphin en pied de descente.
- * Toutes manutentions et enlèvement aux décharges publiques.

Travaux neuf

Fourniture et pose de dauphin en fonte pour tuyau de descente en zinc, compris raccordement sur regard et comprenant :

- * Tranché nécessaire entre dauphin et regard.
- * Coude PVC avec joint torique en pied de chute.
- * Une longueur de tuyau PVC pour raccordement sur les canalisations enterrées ou sur les regards exécutés par le maçon.
- * Toutes sujétions pour branchement sur les regards
- * Dauphin en fonte de 100 mm de diamètre, hauteur hors sol fini : 100 cm

Localisation :

En pied de chaque descente EP.

1.5 Ouvrage étanche pour sortie en toiture.

Ouvrage étanche en zinc pour sortie en toiture, comprenant :

- * Plaque de plomb façonnée.
- * Tuyau zinc avec chapeau chinois.
- * Bande en zinc
- * Manchette soudée
- * Noquets
- * Tous accessoires et toutes sujétions.

Localisation :

Sortie VMC.
Sortie VP.